5 Centimes. — N° 132. — 15e ANNÉE. — MERCREDI 26 JANVIER 1916.

Nous sommes Français; combattons en Français pour la liberté et ne nous laissons pas imposer des institutions qui sont la honte et le châtiment de nos ennemis !

(Discours du député Louis Andrieux.)

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

LES VANDALES

Requête à M. le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts

La publicité des journaux est parfois suggestive. Je découpe dans le *Journal de Rouen* cette annonce :

A VENDRE
Vitraux authentiques
de la Cathédrale de Reims ainsi que
BAGUES DE TRANCHÉES
avec vitraux. — S'adresser rue Ambroise-Fleury, rez-de-chaussée.
(1092)

TO BE SOLD
AUTHENTIC
Stained-Glass Windows
of Rheims Cathedral and
WAR RINGS
with stained-glass windows. — To address, 1, rue Ambroise-Fleury.
GROUND FLOOR
(1093)

J'ai respecté le texte et la disposition typographique de ce document prodigieux.

S'il a paru en deux langues, l'anglaise et la française, c'est que le malfaiteur espérait vendre, à l'un des nombreux Anglais qui habitent aujourd'hui la cité normande, des fragments de verrières, voire des bagues de tranchées où l'on eût serti de petits morceaux de vitrail.

Et je m'adresse, non pas au directeur du *Journal de Rouen* (car j'espère que la note a été insérée à son insu) mais à M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. N'est-ce pas à lui qu'il appartient de prescrire l'enquête nécessaire, et de donner à cette grave affaire les sanctions qu'elle comporte ?

Quel est le mercanti qui a pu, dans les journées à jamais mémorables et néfastes des 19, 20, 21, 23 et 24 septembre 1914, s'approcher de la cathédrale bombardée par les Allemands, ramasser, dérober, emporter ces reliques sacrées ? Il essaie de les vendre. Y a-t-il réussi ? A qui ? Son nom ? celui de ses recéleurs ?

Les batteries bavaroises de 210 ont démoli l'abside, les combles, la façade nord de la basilique sur les tours de laquelle flottait le pavillon de la Croix-Rouge. L'incendie a détruit les boiseries, fait éclater les vitraux, liquéfié les plombs, calciné la base des piliers ; une grande partie des sculptures est détruite. Des statues admirables sont ou mutilées ou perdues. Le « clocher de l'Ange » s'est abîmé dans les flammes.

Ce crime allemand a été flétri par le monde entier. Des voix indignées ont retenti éloquemment, dénonçant le plus monstrueux vandalisme qui ait été commis, depuis qu'il y a des hommes et des guerres.

Mais aux meurtriers allemands s'est-il donc adjoint un meurtrier français pour compléter leur œuvre ? Quel est l' « antiquaire » qui vend au détail les pierres de Reims ? Possède-t-il la tête illustre de la « Reine de Saba », saccagée par les obus ? A quel taux estime-t-il les fragments des verrières, cette mosaïque de pourpre, de rubis, d'or, qui répandait dans la maison divine le ruissellement de sa lumière mystérieuse ?

Qu'un Boche de Francfort, payé par Herr Doctor Clemen (l'inspecteur des monuments des départements envahis) ou par von Bode, conservateur des musées impériaux, ait complété le sacrilège dont le général von Heeringen porte la responsabilité, et fasse, en Allemagne, le sordide commerce des pierres et des vitraux de Louvain, de Reims, Senlis, Arras ou Soissons, — passe encore ! Nous connaissons leur âme et leur kultur.

Mais un Français !

Nous demandons à M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, à la commission des Monuments historiques, à MM. Paul Léon, Girault, Boeswilwald, Puthomme et Genuys, chefs des services architecturaux, inspecteurs et contrôleurs généraux, de répondre par un acte décisif, par une sanction, à la question qui leur est ici posée.

François Lebon

Le boche obligatoire

Un simple décret du gouverneur autrichien change du jour au lendemain la langue officielle de la Bohême : ce sera désormais l'allemand ! Cependant tous les Tchèques ne sont pas morts, comme on pourrait croire. Ils n'ont pas même été tous fusillés. Mais ceux qui, en d'autres temps, eussent protesté sont dans les tranchées, comme soldats, ou dans les camps de concentration, comme suspects. L'occasion était bonne.

Elle fait partie d'un plan qui dépasse les pays slaves soumis au joug de Vienne, et s'étend à la Bulgarie et à la Turquie, c'est-à-dire à toute la part du globe que l'Allemagne peut embrasser pour l'instant. C'est la consigne : Bulgares et Turcs aussi devront parler allemand.

A Constantinople, ce fut le premier soin des conquérants ; les professeurs de langue tudesque sont arrivés par le même train que les professeurs de tactique guerrière. Le Coran empêchait de déclarer l'allemand langue officielle, comme à Prague. Du moins, sera-t-il langue européenne, à la place du français, qui avait résisté jusqu'ici.

A Sofia, un décret du ministère de l'instruction publique déclare depuis hier l'allemand obligatoire dans toutes les écoles bulgares. Le kaiser, qui pense que deux sûretés valent mieux qu'une, a la bonté d'envoyer aussi les instituteurs. Les petits Bulgares seront donc embrigadés dans l'armée de la *kultur* ! Car l'Allemagne guerrière et économique peut être réduite à interroger anxieusement à l'horizon la plus faible lueur de paix. L'Allemagne professorale, celle des *herr doktor* et des *privat-docent* qui se croient les lévites de la Loi, n'a nullement renoncé à sa mission de peuple élu ! Cette Allemagne-là n'est pas et ne sera jamais vaincue, étant toute d'orgueil cérébral, qui se nourrit d'idées pures, et n'a rien à voir avec le renchérissement de la charcuterie.

Et son mysticisme réactionnaire est inentamé ! A Théodore Wolff qui essayait timidement d'indiquer le tort que ces doctrines archaïques font à l'Allemagne dans l'esprit des nations neutres, le comte Reventlow vient de répondre par une déclaration de guerre plus superbe que jamais vis-à-vis du parlementarisme et de toutes les libertés modernes !

Voilà donc la liqueur à laquelle la langue boche servira de flacon. Turcs et Bulgares l'avaleront sans grimaces. Les Tchèques feront plus de difficultés. Qu'ils ne se frappent pas ! L'alcool mystico-guerrier qu'on veut leur entonner de force par la bouche, nous sommes là pour éventrer les cruches qui le contiennent ! Après cette guerre, le monde policé parlera anglais et français ; et le dialecte de la kultur sera redevenu ce qu'il était sous Charles-Quint : la langue qu'on parle aux chevaux.

Maurice de Waleffe

Propos d'un grincheux

Ils se déshabilleront légalement

Si nous en croyons le Matin, *le général Gallieni a décidé de faire régler par une loi nouvelle la situation des auxiliaires. Il convient de l'en féliciter. Jusqu'ici, les bureaux de la Guerre ne semblaient occupés qu'à trouver les moyens de tourner la loi. Tantôt par la force et tantôt par la ruse, ils ordonnaient sans trêve de nouveaux déshabillages. Maintenant, si les auxiliaires sont contraints de dévoiler à nouveau leurs misérables anatomies, ils sauront du moins en vertu de quel article de loi. C'est un grand progrès.*

On discutera donc devant les Chambres une question qui, à être traitée dans le mystère et l'incohérence, devenait vraiment exaspérante. On ouvrira le dossier qui contient les opinions des médecins, et celui où est écrit l'avis de l'état-major. Sans doute aussi pourra-t-on prêter l'oreille aux conseils des industriels et des commerçants. On étudiera : 1° s'il est utile de placer les auxiliaires dans le service armé ; 2° si c'est nécessaire ; 3° si ce n'est pas dangereux.

Que décideront les Chambres ? C'est ce que je m'interdis de chercher. Il ne s'agit pas de peser sur leurs débats. Il s'agit d'obtenir d'elles une décision froide et réfléchie. Jusqu'ici, en cette matière, la légalité était entièrement négligée. Si la loi Dalbiez n'est pas suffisante, M. Dalbiez et ses collègues le diront. Mais il y a pire que les pires lois : il y a les résolutions anonymes de bureaux irresponsables.

Albert Savarus

"RÉGIME SPÉCIAL"

C'est bien ce que je prévoyais hier : « Il n'y a pas de censure, a dit sérieusement M. Aristide Briand ; il n'y a qu'un régime spécial de la presse. »

Spécial, en effet, car il n'a rien spécifié.

Et le projet de M. Paul Meunier fut renvoyé à la commission, c'est-à-dire que nous en avons encore pour dix-huit mois. On attendra sans doute la prochaine guerre pour nous expliquer plus précisément dans quelle mesure le gouvernement veut bien nous permettre de savoir et de dire la vérité.

D'ici là, nous devrons nous satisfaire de ce bon billet ministériel : « *En réalité, il n'y a pas de censure !* »

Nous aurions beau jeu pour répondre : « Alors, s'il n'y a pas de censure, nous continuerons à n'en pas tenir compte, et je ne montrerai pas mes morasses à M. Gautier. »

— Mais, ajoute aussitôt M. Briand, d'une voix melliflue, il y a « un régime librement discuté et consenti, résultant d'un accord verbal entre le gouvernement et la presse ».

Quel est cet « accord » ? Pour notre part, nous n'avons rien discuté, rien consenti, et nous ne reconnaissons à personne le droit de parler en notre nom.

Et puis, quel est ce « régime » ? N'était-ce pas le moment ou jamais de le définir ?

Ce n'est pas de l'indulgence, de la tolérance qu'il nous faut ; c'est une loi. Où est la loi ? Etat de siège, soit, mais l'état de siège n'est ni l'illégalité, ni l'arbitraire.

M. Briand n'usera, nous assure-t-il, que pour le bien du pays de l'autorité qu'il s'arroge. Eh bien ! et nous ? Avons-nous fait un autre usage de notre liberté ? Et s'il y a quelque jour conflit entre son autorité et notre liberté, qui nous départagera ? Si le gouvernement prétend gouverner contre l'opinion publique, la France n'aura-t-elle plus que le choix entre le coup d'Etat ou l'émeute ?

Nous avons le droit de dire à ceux qui nous mènent : « Prenez garde ! Si vous continuez dans ce sens, c'est là que vous nous menez. »

A vrai dire, et tout le public le dit avec nous, ce n'est pas contre la censure que nous protestons, c'est contre le défaut d'une véritable censure, dont l'objet soit nettement défini. Nous protestons contre un régime hypocrite, qui, sous couleur de prévenir on ne sait quelle indiscrétion diplomatique ou militaire, qu'au surplus aucun journaliste n'est capable de commettre, prétend nous interdire de signaler les fautes d'un Millerand, d'un Messimy ou d'un Delcassé, pendant qu'elles sont encore réparables. Nous protestons contre l'impudent sophisme du ministre qui s'écrie : « L'Etat, c'est moi ! La patrie, c'est moi ! Oser critiquer mes actes ou mes propos, c'est compromettre la défense nationale ; m'inviter à mieux faire mon devoir, c'est faire le jeu de l'ennemi. »

Non la censure ne peut être ni cette farce, ni ce mensonge

Plaidant pour M. Gautier, M. Briand a dit : « Excusez ce pauvre homme : *il n'était pas préparé à la situation qu'il occupe.* »

Eh ! monsieur, c'est justement le mal dont nous avons failli mourir : il y avait, il y a encore dans ce pays trop d'hommes qui ne sont pas préparés aux situations qu'ils occupent. Et nous revendiquons le droit de les dénoncer partout où ils se trouvent, même s'ils se trouvent à votre place. Cela, dans l'intérêt supérieur de la patrie, que nous avons l'orgueilleuse prétention de servir aussi bien que vous, — et depuis plus longtemps...

Gustave Téry

A la Chambre

Discours de M. Briand sur la Censure

La loi Paul-Meunier se meurt
La loi Paul-Meunier est morte

Au début de la séance, M. Molle, député de Cette, fait part de la démarche du Syndicat de la presse auprès de M. Briand, et du désir manifesté par ce syndicat de voir la proposition tendant à établir une censure légale remise sérieusement à l'étude et renvoyée dans ce but à la commission qui l'élabora.

M. Molle ne fait pas obstacle à ce désir. Toutefois, il désirerait que la Chambre gardât sa liberté de discussion. Il n'accepte pour sa part ni la thèse de la liberté absolue de la presse ni la suppression de la censure.

Sur ce, M. Briand monte à la tribune. Jamais il ne fut plus en forme ni en voix. Le discours était attendu et la Chambre était pleine comme aux grands jours.

Le président du conseil demande d'abord que nous lui fassions crédit de notre patience. Puis il entre dans le vif du sujet avec une sorte de fougue inaccoutumée :

Nous avons entendu, dit-il, dans la dernière séance des discours très éloquents ; j'ai goûté la vive ironie de M. Andrieux, j'ai été touché des véhémentes objurgations de M. Paul Meunier et de l'éloquente doctrine de M. Jules Roche. Je conviens que, dans le domaine des principes, des idées irrésistibles et convaincantes ont été émises à la tribune. Si nous pouvions rester dans le domaine théorique, je renoncerais à mon effort en reconnaissant mon impuissance à égaler les orateurs qui m'ont précédé. Mais je leur fais remarquer que cette discussion se déroule dans des circonstances particulières. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui les théories les plus séduisantes doivent être éclairées par cette pensée qui ne peut pas nous quitter, c'est que nous sommes en état de guerre, c'est que notre pays est aux prises avec une situation redoutable, que toutes ses pensées sont tendues vers un seul but et que tous les sacrifices doivent être acceptés sans hésitation pour l'atteindre : la victoire ! (*Vifs applaudissements.*)

Ce préambule terminé, M. Briand se livre à un vif éloge de la presse. Il croit pouvoir affirmer — et en le faisant peut-être est-il un peu dur pour M. Viviani — que, depuis qu'il est à la tête du gouvernement, ce qu'on a appelé « la censure » et qu'il appelle, lui, le régime spécial de la presse, n'a pas atteint un seul article politique.

M. Briand exagère d'ailleurs un peu. Il poursuit :

Nous voulons, pour assurer le salut du pays, que ce pays puisse lutter à armes égales contre ses ennemis. Dans la guerre, il n'y a pas seulement des canons, des fusils, il y a aussi la tenue morale du pays. La munition principale, c'est le calme, le sang-froid.

Voyez ce qui se passe sur le front : là c'est le silence. Ces hommes qui s'y trouvent, ils avaient l'amour de leur famille, de leur tâche, de la liberté qui parfois confinait à la licence. On leur a dit : « Toutes les libertés particulières peuvent être suspendues, parce qu'il y a quelque chose de supérieur à la liberté individuelle, c'est la vie de la nation, c'est la liberté du monde. » Immédiatement, ces hommes se sont tus, couchés sous la discipline qu'ils ont acceptée.

Et il estime que la presse doit accepter de voir, elle aussi, rogner un peu de sa liberté.

Il répète d'ailleurs que cette presse a été admirable et qu'elle s'est offerte elle-même au sacrifice.

Il ajoute, au surplus :

La censure vaut ce que vaut l'homme qui l'exerce. (*Très bien !*).

Elle est, comme toutes les institutions humaines, variable selon la personne qui la pratique ; elle est comme le chêne de saint Louis.

Si, au lieu de saint Louis, c'est Laubardemont qui siège sous le chêne, la justice n'est plus là même.

M. Briand, maintenant, plaide pour la censure. Mais il ne plaide que les circonstances atténuantes :

PLAIDOYER POUR LE CENSEUR JULES GAUTIER

Un régime de presse improvisé en temps de guerre est difficile à établir ; il comporte une moyenne d'erreurs et d'inconvénients. Il faut le juger non par les erreurs partielles, mais sur l'ensemble de son œuvre.

Quand on constate le calme des citoyens après dix-huit mois de guerre, on peut dire que le régime dont on s'est plaint n'est pas aussi détestable qu'on le dit.

Il s'est produit, ces jours derniers, un incident. L'auteur a reconnu qu'il eût mieux valu procéder autrement : c'était une première expérience qu'il faisait. (*Mouvements divers.*)

Il occupe une situation à laquelle il n'était pas préparé ; il a fallu faire appel à ses sentiments d'abnégation pour l'accepter.

Ce bureau de la presse, couvert de sarcasmes, est composé en majeure partie d'officiers qui ont été blessés, qui sont désormais inaptes au service militaire.

Ce sont de très braves gens qui s'efforcent de faire leur devoir. Dans l'exercice d'une fonction difficile et pénible, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait parfois des erreurs.

J'ai donné des instructions très nettes comme président du Conseil, pour qu'il ne soit porté atteinte à la liberté de la presse que quand cette atteinte est absolument commandée par les circonstances.

Ce régime de presse est apprécié à l'extérieur. Un journal suisse qui a montré depuis le début de la guerre une grande sympathie pour la cause française a publié, le 12 janvier, sur la censure un article dans lequel il rend hommage au régime de la liberté de la presse française.

M. Briand tracasse M. Andrieux qui, préfet de police et député, préluda à la discussion de la loi de 1881 en faisant saisir un journal qui l'avait attaqué. Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, que la loi Paul Meunier soit le rêve. Loin de là ! En résumé M. Briand est pour le *statu quo* :

Soyons francs et nets : il ne faut pas que le Parlement soit appelé à faire un geste qui passerait à côté du but. On voudrait légaliser le régime de la censure. Je ne crois pas que ce serait une bonne chose. Voulez-vous la supprimer ? Oh ! j'en serais plus à l'aise, je n'aurais plus d'entraves ; en vertu de l'état de siège, je serais le maître absolu !

M. LOUIS ANDRIEUX. — Il y aurait toujours le Parlement !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Sauf, bien entendu, à répondre de mes actes devant le Parlement, c'est une doctrine incontestable. Mais je ne crois pas qu'à une époque comme la nôtre, le Parlement soit disposé à appauvrir l'autorité gouvernementale. J'estime que le régime actuel peut subsister avec toutes les améliorations, toutes les alternatives que, d'accord avec les associations de presse, le gouvernement est disposé à y apporter.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous demandons à un journaliste la suppression d'un article, mais cet article peut contenir des récits pénibles, rappeler des spectacles de guerre amollissants ou faire concevoir des espérances illusoires vers lesquelles il est dangereux que le pays se laisse entraîner ; ou bien ce sont des plaintes généreuses sur la situation des humbles, sur la gêne imposée aux familles, sur la cherté de la vie qui peuvent causer de l'émotion ou entraîner à des manifestations.

Le gouvernement a le devoir, usant de la méthode préventive, de faire des observations, et je dois dire, à l'honneur de la presse, qu'il a très rarement rencontré des résistances. Dans l'immense majorité des cas, les journalistes ont renoncé à leurs articles.

Songez aux conséquences du projet : il supprimerait l'état de siège, en matière de presse, même dans la zone des armées, et ainsi, avec la procédure débile qu'il institue, sans sanction immédiate, certains articles pourraient pénétrer dans les tranchées et venir troubler le moral de nos héroïques soldats. Cela, je n'y consentirai jamais ! (*Applaudissements.*)

Je supplie donc la Chambre de ne pas laisser affaiblir entre nos mains notre autorité indispensable. Si vous le faisiez, ce serait une stupeur dans le pays, un acte de désarmement que personne ne comprendrait. Et cela, au nom de la liberté ! Mais maintenir notre autorité, c'est le meilleur moyen de la défendre.

Si nous n'obtenions pas la victoire, la liberté, elle, serait morte, pour vous et pour le monde ! (*Vifs applaudissements.*)

Cette liberté, ne la laissez pas périr, ne laissez pas ébranler la confiance de cet admirable pays, et laissez au gouvernement tous les moyens qu'il a de l'assurer. (*Très bien !*)

Telles sont les paroles sur lesquelles je veux descendre de cette tribune. J'espère qu'elles ne vous trouveront pas insensibles. (*Vifs applaudissements.*)

LA REPONSE DE M. ANDRIEUX

M. Andrieux a de la peine à obtenir le silence pour répondre à M. Briand.

M. le Président du Conseil, dit-il, a rappelé des faits qui remontent loin.

J'avais pris la Préfecture de police dans des circonstances difficiles. J'ai fait saisir un jour un journal dans une circonstance exceptionnelle, en vertu d'une disposition formelle de la loi. Il y a eu une interpellation. Je me suis présenté à cette tribune. Le journal a été condamné par les tribunaux, et le préfet de police est descendu la

tête haute de la tribune, couvert par une imposante majorité.

M. le Président du Conseil est venu défendre la censure tout en reconnaissant son illégalité en droit. Il avoue que la censure n'existe pas. Il y a des blancs dans les journaux. Ils ont été pratiqués sous la responsabilité du Président du Conseil. Mais ce n'est pas la censure qui a fait cela, car la censure, M. le Président du Conseil en a horreur !

La vraie censure, les journalistes l'ont pratiquée d'eux-mêmes dans leurs propres journaux.

M. Andrieux manie merveilleusement le sarcasme. Mais ce qui sert sa cause, c'est qu'il est dans la vieille tradition républicaine et que c'est son discours de l'autre jour qui a forcé M. Briand à évoluer lui-même !

M. Bluysen, de sa place, demande le renvoi à la commission.

M. Charles Bernard est à la tribune. Il possède un dossier dans lequel il a collectionné quelques cas de caviardages particulièrement stupides, et il tient à faire bénéficier le pays de ces exemples de la malfaisance d'une institution dès maintenant fort malade et à demi-enterrée. Au fait, ce n'est pas inutile. Ainsi M. Charles Bernard cite le cas d'un article nécrologique qu'une censure provinciale remplaça par un blanc, et celui d'une saisie opérée au domicile même d'un journaliste, la saisie dans les kiosques paraissant insuffisante. Mais cette saisie domiciliaire n'a-t-elle pas été pratiquée à Paris même, chez un journaliste qui n'est pas député : M. Gustave Téry, pour le nommer, ce qui n'aggrave ni ne diminue l'odieux d'un pareil arbitraire ?

M. Paul Meunier, de sa place, essaye de sauver au moins les deux premiers articles d'une loi qui lui tient nécessairement à cœur, puisqu'il en est le père.

Ces articles, dit-il, ne sont l'objet d'aucune divergence de vues entre le gouvernement et la commission.

M. Lafferre, de son côté, a senti le vent. Il déclare dangereux de légiférer sur une telle question. Il demande le renvoi à la commission de tout le projet. Il aurait peut-être pu le dire un peu plus tôt ! Il ne laisse même pas, en tout cas, à M. Paul Meunier l'espoir de faire voter les deux pauvres petits premiers articles.

M. Paul Bluysen insiste de nouveau, à son tour, pour le renvoi. M. Outrey fait chorus. Il demande même que des instructions soient données pour que la censure soit « moins exaspérante », notamment aux colonies.

Et voici M. Paul Meunier, inconsolable, à la tribune.

Il fait l'éloge de sa loi. C'est un discours sur une tombe. Sa loi était pleine de bonnes intentions. Elle est morte trop jeune. Mais il s'incline devant la destinée, et devant l'avis du président du conseil, tout en protestant contre la demande du renvoi à la commission. Il y huit mois qu'il est question de cette loi. M. Paul Meunier déplore tant de mois de gestation qui demeurent perdus ! Dès l'instant qu'il n'y a pas possiblité d'aboutir à l'établissement d'un statut légal de la presse, il n'insiste pas sur l'article 5 qui crée une censure légale pendant la guerre. Mais alors, va-t-on conserver la censure officieuse, militaire, diplomatique et politique instituée par M. Viviani ? M. Paul Meunier ne sent donc pas que cette censure-là, aussi, est morte ? Il parle ! Il parle toujours, et son ton se hausse. Et l'on dit que les grandes douleurs sont muettes !

Mais n'est-il pas un peu maladroit en gémissant sur l'illégalité des pratiques de la censure, lui qui voulut les rendre légales, avec adjonction d'amendes et de sanctions ?

Il redevient meilleur en réclamant tout au moins l'abrogation de la loi de 1849 qui est la base de l'institution bâtarde de M. Viviani et qui est invoquée pour les saisies de journaux, alors que cette loi, faite au lendemain des journées de juin, est outrageante pour la presse, au cours d'une crise nationale.

En résumé, M. Paul Meunier a fini par s'aviser, à la suite de M. Briand et de M. Lafferre, qu'une loi établissant la censure était contraire aux principes de 1881, et il tente de démontrer que nul plus que lui ne respecta l'œuvre des vieux républicains qui ont décrété la liberté de la presse.

Il s'avance toutefois en affirmant qu'il y a unanimité dans la presse et dans le Syndicat général de la presse qui a fait la demande du renvoi à la commission, pour demander le vote d'une loi établissant la censure légale !

Après quelques discours nouveaux et inutiles, le renvoi à la commission — ou l'enterrement — de la loi Paul Meunier est voté par 349 voix contre 138.

Jean Drault

Les trois présidents en Alsace

Le Président de la République, le président du Sénat et le président de la Chambre des Députés ont quitté Paris ensemble samedi soir, pour se rendre dans les Vosges. Ils ont visité, dimanche et lundi, les troupes de l'armée de l'Est et se sont arrêtés dans plusieurs communes alsaciennes, dont la population leur a fait un chaleureux accueil. Ils sont revenus par Belfort et sont rentrés à Paris hier matin.

LES TERRES ABANDONNÉES

Le comité consultatif permanent de l'agriculture s'est réuni hier matin. Le rapporteur général, au nom du ministre, a donné connaissance du projet relatif à la mise en culture des terres abandonnées, que M. Méline doit déposer dans le courant de la semaine sur le bureau de la Chambre.

Les Communiqués

15 heures.

En Belgique, au cours de la nuit, les deux artilleries ont continué à se montrer actives dans la région de Nieuport.

De nouveaux détails confirment que l'attaque ennemie tentée hier vers l'embouchure de l'Yser a été disloquée par nos tirs d'artillerie.

Les Allemands n'ont pu déboucher, sauf sur un point, où quelques groupes parvinrent à pénétrer dans notre tranchée avancée. Ils en ont été chassés aussitôt après une lutte très vive à coups de grenades, qui leur a coûté des pertes sensibles.

En Artois, l'action dirigée hier par l'ennemi contre nos positions à l'est de Neuville-Saint-Vaast et qui avait complètement échoué a été reprise par lui en fin de journée avec plus d'ampleur.

Après une nouvelle série d'explosions de mines accompagnées d'un très violent bombardement, les Allemands ont lancé une attaque sur un front de 1,500 mètres environ, dans l'angle formé par la route d'Arras à Lens et la route de Neuville-Saint-Vaast à Thélus.

L'ennemi a été rejeté dans ses lignes par notre feu.

En deux points où notre tranchée de tir avait été bouleversée par les explosions, il a pu occuper les entonnoirs, dont la plupart lui ont été repris presque aussitôt.

Dans les Vosges, nous avons effectué un bombardement efficace sur les ouvrages ennemis du Ban-de-Sapt.

23 heures.

En Belgique, au sud-est de Bœsinghe, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a exécuté un violent bombardement des ouvrages ennemis qui ont subi des dégâts sérieux.

Ce matin, deux avions allemands ont jeté une quinzaine de bombes sur Dunkerque et sa banlieue. Cinq personnes ont été tuées et trois blessées.

En Artois, la canonnade a été très vive à l'est de Neuville et dans la région de Wailly, où notre tir a réduit au silence plusieurs batteries ennemies.

Au nord de l'Aisne, nous avons dispersé un important convoi ennemi dans la région de Craonne.

Une batterie lourde allemande, qui tentait de battre le pont de Berry-au-Bac, a été endommagée par un tir de nos pièces de gros calibre.

Sur les Hauts-de-Meuse, dans le secteur de Mouilly, un petit détachement ennemi qui tentait de s'approcher de nos lignes après un assez vif bombardement a été dispersé par notre feu.

Dans les Vosges, tirs efficaces de notre artillerie sur les positions ennemies de Muhlbach, Stossvihr et les casemates du Rain-des-Chênes.

Hors d'Œuvre

Argan ou Charles-Quint ?

Un de nos confrères vient d'avoir une idée bien ingénieuse.

Il s'agissait de prouver que ce n'est pas la presse française qui a « bourré le crâne » à ses lecteurs avec la dernière maladie, la mort et la succession de Guillaume II, «imperator gloriosus Bochorum », *pour parler comme ce fort-en-thème de Ferdinand.*

Non, la vérité est tout autre : c'est Guillaume II lui-même qui nous a monté ce bateau ; c'est le Kaiser qui a « fait le mort » pour savoir ce qu'on pensait de lui... Et, ce faisant, ajoute notre humoriste, il a imité l'exemple de Charles-Quint.

Il y a là une petite erreur d'interprétation.

Charles-Quint n'a pas fait le mort pour faire parler les vivants. S'il a couché dans un cercueil, c'est par une sorte de dilettantisme monacal, bien dans la manière de son époque.

Celui qui a fait le mort pour connaître les sentiments cachés de son entourage, c'est Argan, alias *le* Malade imaginaire.

Et ainsi l'idée qu'on prête à Guillaume II n'est pas une conception historique, mais une idée de comédie.

Guillaume II n'a pas eu cette idée là.

Voilà longtemps qu'il sait ce qu'on pense de lui ; il n'a plus rien à apprendre... Et faire courir le bruit de sa mort pour entendre sur son propre compte les choses les plus désagréables, ce ne serait plus du dilettantisme, ce serait du sadisme.

Deux mois avant la guerre, j'ai assisté à la reprise d'une amusante opérette d'Hervé, qui s'appelle L'œil crevé.

Il y a là-dedans une scène où l'on voit un brave charpentier évoluer en bavardant, avec un madrier sur l'épaule. Et, à chacune de ses évolutions, il envoie l'extrémité de sa poutre dans l'estomac ou dans la mâchoire d'un autre personnage qui se trouve sur la scène.

A la fin, agacé, le charpentier finit par dire :

— C'est pas possible... Vous le faites exprès !

— Quel intérêt y aurai-je ? répond sa victime.

Et c'est pourquoi je suis certaine que le Kaiser ne l'a pas fait exprès.

ZETTE

Un maire énergique

Des déprédations ayant été commises dans la ville d'Essonnes, le maire de la commune a fait afficher cette proclamation :

A quelques misérables,

Je ne sais si vous êtes d'Essonnes ou d'ailleurs.

Vous êtes des misérables, des vandales.

Pendant que vos pères, vos frères, nos fils se font trouer la peau, que faites-vous ?

Vous faites le mal pour le plaisir de faire le mal.

Vous imitez les Boches. Vous brisez les clôtures, mutilez les arbres, mettez en morceaux les lanternes à gaz : en un mot, vous vous déshonorez.

Cessez donc de commettre ces actes insensés.

Allez sur le front, faire votre devoir, ou la justice sera forcée de s'occuper de vous et de sévir.

Le maire : BAUDOUIN.

Le malheur est que les misérables à qui le maire d'Essonnes conseille d'aller sur le front faire leur devoir sont des jeunes gens des classes 1925 à 1930, dont aucun bureau de recrutement n'acceptera l'engagement avant une dizaine d'années.

Permissions

Une note du gouvernement militaire de Paris était transmise la semaine dernière dans un hôpital du dixième arrondissement, afin de rappeler que les permissions de vingt-quatre heures ne doivent être accordées qu'exceptionnellement :

1° le dimanche, à titre de récompense, aux soldats n'ayant encouru aucune punition ;

2° aux hommes ayant un décès dans leur famille. »

Ce que le capitaine gestionnaire traduisit ainsi, le lendemain matin, au rapport de neuf heures :

« Les permissions de vingt-quatre heures seront dorénavant accordées, à titre de récompense, aux soldats ayant eu un décès dans leur famille. »

Un tarif uniforme

On s'est étonné, avec raison, de voir les Conseils de guerre appliquer, pour un même délit ou crime, des peines variant de huit jours de prison à dix ans de travaux publics, suivant la qualité des coupables et la composition du tribunal.

On s'émerveille, au contraire, lorsqu'on lit sur les murs des stations du Métropolitain le *Relevé de quelques condamnations*, de la régularité avec laquelle une même peine est appliquée pour les délits les plus divers :

Pour avoir pénétré sur le quai malgré le surveillant, étant en état d'ivresse	25 fr. d'amende
Pour avoir voyagé en première classe avec un billet périmé.....	25 fr. d'amende
Pour avoir frappé un contrôleur	25 fr. d'amende

Tout est à prix fixe et marqué en chiffres connus. Faites n'importe quoi dans le Métro : c'est 25 francs.

Des Goûts et des couleurs

Il ne faut pas discuter des goûts. Mais les couleurs qui encadrent l'affiche du music-hall « l'*Olympia* » (une de ces affiches est apposée au coin de la rue Jules-Lefebvre et de la rue d'Amsterdam) ne plaisent pas à tout le monde.

Car ces couleurs sont les suivantes : noir, rouge et blanc.

Or, il y a quelques Parisiens qui n'ignorent pas que ces couleurs sont les couleurs allemandes.

LE CHARBON PARISIEN brûle tout seul

L'hiver a été relativement clément ; rendons grâce au Ciel ; car s'il eût été dur, les pauvres ménages parisiens risquaient de geler.

Que ne nous a-t-on pas dit, au Conseil municipal, au Conseil général et au Parlement sur la constitution d'un stock important de charbon à Paris !

Depuis un mois, on amenait du charbon ; et, tout dernièrement, M. Marcel Sembat affirmait, à la Chambre, que le stock se constituait petit à petit. « Un peu de patience, et nous aurons du charbon. »

Heureusement, le froid n'est pas venu, car s'il eût fait froid, Parisiens, mes amis, vous n'auriez eu qu'une ressource : celle d'aller vous chauffer auprès des stocks de charbon qui se consument lentement et, au lieu de brûler chez les pauvres, brûlent sur place.

Notre administration est vraiment admirable.

Elle voulait du charbon ; elle en acheta ; elle en reçut, et en forma des montagnes impressionnantes.

Pêle-mêle, gros et petit charbon, poussier, tout fut mélangé.

Les gardiens admiraient ces crassiers qui grossissaient chaque jour, et l'administration se délivrait un certificat de prévoyance que personne ne songeait à lui accorder, tant elle mettait de retard à l'exécution d'une mesure qui devait être prise depuis longtemps.

Mais un beau jour — récemment — les gardiens constatèrent une vapeur légère, bleu d'azur, qui s'élevait et se dissipait.

C'était un rien ; on n'y fit pas attention. Le lendemain, les petits nuages existaient toujours puis ils se développèrent ; ils recouvraient le pied des montagnes de charbon d'un voile inquiétant !

— Qu'est-ce que cela ? s'écrièrent enfin des gardiens.

C'était le feu : le poussier prenait feu tout simplement.

On avertit l'administration, qui avertit les pompiers. Et chaque jour, depuis, on arrose le charbon.

On s'étonna d'uphénomène. Le « bougnat » du coin aurait tout bonnement dit ceci :

— Chez nous, dans le charbon, nous séparons le gros du petit, et nous mettons de côté le poussier dont nous faisons des briquettes. Nous ne laissons pas le poussier sur place ; nous l'utilisons : car, autrement, il prend feu.

Mais voilà ! le « bougnat » sait son métier, tandis que l'administration ne sait pas grand chose.

Commissaires aux Armées

Le groupe socialiste unifié a décidé de présenter à la Chambre le projet de résolution suivant :

La Chambre, désirant affirmer l'étroite union qui lie l'armée à la nation, décide qu'une délégation permanente de quarante-quatre membres, désignés suivant la procédure indiquée par l'article 12 du règlement et renouvelables tous les mois, séjournera parmi les troupes combattantes. En aucun cas, les délégués de la Chambre ne pourront intervenir dans les dispositions militaires qui pourraient être prises. Ils ne pourront, en aucun des degrés de la hiérarchie, prétendre discuter ou modifier les ordres donnés.

Par contre, ils auront, sur la justification de leur identité, le droit de circuler, à leurs risques et périls, sur tout le front, y compris sur la ligne de feu. Si, pendant leur séjour, des opérations militaires ont lieu, ils pourront les suivre, soit parmi les troupes combattantes, soit parmi l'état-major des armées engagées.

Le commandement militaire devra fournir aux délégués tous les moyens pratiques d'accomplir leur mission.

(*Temps* du 23 janvier.)

L'ombre d'un Saint-Just ou d'un Lebas hante sans doute le sommeil des auteurs de la proposition. Ils ne se rendent pas bien compte des difficultés — je dirai presque de l'inutilité — du rôle qui les tente.

L'œuvre des représentants du peuple aux armées de la Révolution n'a pas encore, malgré le recul des temps, été impartialement jugée. Certains l'ont estimée néfaste ; je croirais volontiers qu'elle a été simplement indifférente. Ce n'est pas elle qui assura le triomphe définitif de nos armes ; ce sont la valeur des soldats de la République — « les habits bleus par la victoire usés » — et le génie d'un grand capitaine.

De même, les habits bleus de 1916 — d'un bleu plus clair, voilà tout — nous donneront encore une fois la victoire. La modestie de nos stratèges me saura gré d'omettre leur génie.

Je ne pense pas que les conventionnels d'aujourd'hui réussiraient mieux que ceux de 1793.

Certes, ils constateraient des choses étranges : un déplacement singulier des responsabilités, une tendance exagérée à rejeter les fautes commises sur le voisin ou le subordonné, d'ambitieuses intrigues. Mais qu'importent ces détails ? Qu'importent quelques erreurs d'appréciation visant des personnes ? Ce sera compte à régler plus tard. Pour le moment, les questions de personnes doivent s'effacer devant la seule préoccupation de chasser les Boches.

Ils verraient rouler des autos inutiles, tandis que des chevaux encore plus inutiles s'engraissent dans les cantonnements ; du matériel presque neuf abandonné, jeté sur les routes plutôt que d'être réparé. On leur parlerait d'indemnités que rien ne justifie, etc...

Quel remède pourraient-ils y apporter ? Comme le public, comme le Parlement, comme les ministres, qui tous connaissent ce gaspillage, ils se buteraient à ce principe sacré : « Le commandement aux armées est intangible ! »

Intangible au point de vue des opérations, cela se comprend ; intangible au point de vue du contrôle administratif, cela se comprend moins.

Et à quelles perfides mésaventures se heurterait leur incompétence !

Nous-mêmes, gens du métier, que de fois nous dûmes, dans nos inspections, nous mettre en garde pour ne pas nous en laisser conter, pour discerner ce que cachait souvent une trop brillante façade !

Pensez-vous que les poilus, si bavards en permission, sortiront de leur mutisme quand vous les interrogerez, terrorisés sous les regards de leurs chefs ?

En vérité, croyez-moi, messieurs, en dehors de ce que tout le monde connaît, vous verrez ce qu'on voudra bien vous montrer, et pas autre chose.

Vous vous interdisez, et vous ne pouvez faire autrement, toute immixtion dans les opérations militaires.

Alors, que vous restera-t-il à apprendre ? Ferez-vous une enquête sur le moral de l'armée ?

Oh ! celui-ci, pour l'exalter, point n'est besoin de votre présence. Nos soldats et leurs chefs ne vous ont pas attendus pour être admirables. Et quand même vous vous apercevriez que, dans de très hautes sphères, quelques-uns ont fait avec Marianne un simple mariage de raison, laissez cela pour le moment.

Ecrasons d'abord le militarisme prussien ; et si jamais, après, le militarisme français menace de naître à sa place, on avisera.

En attendant, restez chez vous. Et si, toutefois, l'envie de partager la gloire, les fatigues et les périls de nos poilus est trop forte, cherchez à la première page de votre livret militaire, et beaucoup d'entre vous y trouveront un ordre d'appel qui sommeille. Utilisez-le.

Général Verraux

AU PARLEMENT

Les bénéfices de guerre

Jour par jour, la commission du budget élabore un texte sur la taxe applicable aux bénéfices de guerre.

Voici l'article premier qu'elle a voté hier :

« Il est institué une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés depuis le 1er août 1914 jusqu'au 31 décembre de l'année qui suivra celle de la cessation des hostilités :

« 1° Par toute personne et société exerçant ou ayant exercé, à titre habituel ou à titre accidentel, un ou plusieurs actes de commerce ;

« 2° Par toutes celles qui, sous forme quelconque, prêtent ou ont prêté leur concours moyennant rémunération à la conclusion d'une convention ayant donné lieu à une opération commerciale ;

« 3° Par tous les exploitants de mines et de substances minérales. »

Au nom des blessés, mettez-vous d'accord!

Nous avons raconté, il y a quelques jours, qu'un soldat en traitement dans un hôpital du Midi n'avait pu obtenir son congé de convalescence parce que le certificat d'hébergement délivré par la mairie du IIIe arrondissement de Paris à l'ami qui se chargeait de le recueillir pendant son congé n'était pas conforme à celui qu'exigeait le médecin en chef de l'hôpital.

Nous étions assez portés à donner tort au médecin, et avec toute apparence de raison, puisque les certificats des maires sont imprimés et ont un caractère officiel. Eh bien, le médecin était dans le vrai sans pour cela que la mairie fût en faute, et voilà où éclate une fois de plus l'incohérence qui règne dans tous les services administratifs de notre doux pays.

Voici le certificat des mairies :

CERTIFICAT D'HÉBERGEMENT

Le maire de.....
sur l'attestation des soussignés,
certifie
que M. X..., demeurant à....., est en état de subvenir, ainsi qu'il s'engage formellement à le faire, à tous les besoins de Z... et d'assurer les soins nécessaires à son état pendant toute la durée du congé ou de la permission que ce militaire se propose de demander. Et certifie, en outre, qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il règne dans l'arrondissement aucune maladie ayant un caractère épidémique.

Voilà la pièce qu'on donne dans les mairies à la personne qui veut héberger un militaire en congé. Elle doit être signée par cette personne, par le maire et par deux témoins.

Mais M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du service de santé, a, pour une raison que nous ignorons, modifié cette formule et récemment il envoyait à tous les directeurs d'hôpitaux, d'ambulances, etc., la circulaire suivante :

CONGÉS DE CONVALESCENCE

LETTRE DE LA FAMILLE A PRODUIRE

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un modèle de la lettre qui va dorénavant remplacer officiellement le certificat d'hébergement pour les hommes proposés pour un congé de convalescence.

Il est indispensable que cette lettre soit toujours jointe au dossier des intéressés lorsqu'ils sont évacués sur l'hôpital-dépôt de convalescents.

Je vous prie de faire établir à la main les premiers modèles de ces lettres ; je vais moi-même en faire imprimer un certain nombre et je vous préviendrai dès que je pourrai en mettre à votre disposition, c'est-à-dire sans doute vers la fin de la semaine prochaine.

Et à cette circulaire était joint le modèle de la lettre en question que nos lecteurs feront bien de conserver, car cela pourra leur être utile. En voici le texte :

Je soussigné .....
Domicilié à .....
Canton de ..... département d.....
désire expressément recevoir chez moi, pendant la durée du congé de convalescence qui pourra lui être accordé, mon... (degré de parenté).... le.... (grade du militaire)... X... (nom et prénoms du militaire).., appartenant (corps ou service et régiment), actuellement en traitement (désignation de la formation sanitaire).....

Je déclare, en outre, que ce militaire habitait à cette adresse avec moi avant la mobilisation.

Fait à ....., le .... 191....

Signature

(Légalisation de la signature ci-dessus.)

Telle est la lettre qui doit remplacer l'ancien certificat d'hébergement, et, dans la plupart des cas, ce changement laisserait les intéressés absolument indifférents. Mais voici où gît le lièvre : la circulaire de M. Justin Godart et le modèle de lettre qui l'accompagnait ont bien été adressés à tous les chefs de services sanitaires, mais les maires n'en ont jamais entendu parler, ce qui fait que lorsque vous vous présentez pour faire légaliser votre signature, apposée au bas de la lettre Godart, on vous dit : « Ce n'est pas cela qu'il faut, voici la pièce que vous devez signer. »

Et l'on vous donne l'ancien certificat d'hébergement qui n'a plus aucune valeur pour les directeurs d'hôpitaux depuis la circulaire du sous-secrétaire d'Etat.

On avouera que la plaisanterie est un peu forte et d'un goût douteux, car les victimes sont les malheureux blessés qui attendent, pour prendre leur congé, que les autorités se soient mises d'accord.

Le roi de Montenegro à Lyon

Lyon, 25 *janvier*. — Le roi de Montenegro, fatigué par un long et pénible voyage et les émotions gardera la chambre aujourd'hui.

Si la famille royale devait prolonger son séjour à Lyon, le maire mettrait à sa disposition la belle villa du Vernay, sur les quais de la Saône.

La présence des officiers monténégrins ajoute une note nouvele à la gamme des uniformes étrangers qui ont défilé à Lyon depuis le commencement de la guerre. Les officiers et soldats de la suite du roi sont des hommes de belle stature et donnent une haute idée de la force de la race monténégrine.

L'animation aux abords et dans l'hôtel où est descendue la famille royale est considérable.

LA MAIN-D'ŒUVRE COLONIALE

Oui ou non, va-t-on se décider en haut lieu (j'appelle « haut lieu », sans ironie ou euphémisme, le conseil des ministres) à l'utiliser, cette main-d'œuvre étrangère et coloniale qui rendrait à notre industrie agricole et batelière les plus éminents services ?

Il est temps, après 540 jours de guerre, d'y songer. Les moyens ? Permettez-nous de les indiquer avec une succincte précision.

Eliminons d'abord l'Afrique du Nord. De gros prélèvements de soldats admirables, troupes noires, Sénégalais, etc., y ont été faits, dont les exploits sont légendaires. Ce n'est pas là qu'il faut puiser des ouvriers.

Mais Madagascar, mais l'Indo-Chine, la Cochinchine, l'Annam, le Cambodge, le Laos, l'Annam, le Tonkin ! Il y a là un réservoir de trente millions de colons français, où deux à trois cents mille travailleurs peuvent et doivent être recrutés.

Les Malgaches et nos vieilles colonies n'en fourniront qu'un contingent restreint, car la prospérité de la grande île en souffrirait, le faible chiffre de la population ne pouvant suffire aux besoins locaux.

C'est donc uniquement chez nos populations indochinoises qu'il faut chercher la main-d'œuvre qui manque à nos campagnes, à nos ports, à nos mines, à nos chemins de fer.

Ces populations sont très denses et s'adonnent presque exclusivement à l'agriculture. Elles sont sobres, maniables, courageuses, d'une intelligence souple, pourraient être en peu de temps initiées à nos procédés de culture agricole et maraîchère.

Les indigènes travaillant en France emporteraient après la guerre les fruits d'une précieuse expérience qui les inciterait à mettre en valeur d'excellentes terres non défrichées et à substituer là-bas d'autres productions à la monoculture du riz.

Au point de vue politique, ces Annamites se feraient, au contact avec la mère-patrie, une meilleure idée de nous ; nous connaissant davantage, ils nous apprécieraient mieux ; leur loyalisme en serait accru.

Ces paysans, dont l'habitat sommaire, la vie pénible et laborieuse ont rompu les corps à la fatigue et aux intempéries, pourquoi ne pas les choisir sans tarder, afin qu'ils débarquent ici au début du printemps 1916 ?

Ils seraient, avant le départ, l'objet d'une sérieuse sélection médicale. De simples cargos suffiraient à leur transport en vrac (ils ne sont guère exigeants en matière de confortable !), ce qui réduirait au minimum le montant de la traversée.

Arrivés en France, que leur faudra-t-il pour le couchage ? Une natte, une couverture, un local chauffé si le temps est froid.

Quels prix l'Etat devra-t-il les payer ?

Voici une base approximative, qui paraît rationnelle : l'employeur paierait la journée d'ouvrier 2 fr. 50 sans nourriture à fournir (ce prix est supérieur à celui qu'on donne dans les colonies).

L'Etat pourrait, moyennant conditions à débattre, consentir aux employeurs l'avance du prix de cette main-d'œuvre.

En calculant la journée à 2 fr. 50, nous prévoyons la répartition suivante :

0 fr. 50 pour l'ouvrier ;
0 fr. 50 formant masse, à verser au départ de l'ouvrier ;
0 fr. 75 pour frais de nourriture ;
0 fr. 50 pour l'Etat, en dédommagement de ses frais de transport et rapatriement ;
0 fr. 50 pour la famille de l'ouvrier en Indo-Chine.

(Si le taux est porté à 3 francs, cela permet le repos hebdomadaire, en maintenant les chiffres ci-dessus énoncés.)

Les ouvriers ne seraient employés que par groupes de 30 à 35, soit pour une commune, soit pour les gros trains de culture.

Chaque groupe aurait son interprète, facile à trouver en Indo-Chine ; il recevrait un salaire de 3 fr. 50, réparti comme ci-dessus, exception faite du denier journalier qui serait de 1 franc.

Un règlement à établir déterminerait les conditions de travail.

La nourriture, calculée plus haut à 0 fr. 75, n'atteindra pas ce chiffre, si l'Etat, achetant le riz, le poisson séché et fumé en Indo-Chine, fait transporter ces denrées sans augmentation de fret sur les cargos.

L'économie réalisée sur l'achat du riz en Indo-Chine permettra d'adjoindre un cuisinier à chaque groupe.

On interdira la vente de l'alcool aux Annamites ; et, de même, au départ, on les empêchera d'emporter de l'opium.

Indépendamment des travaux agricoles, ces petits Annamites robustes et dociles doivent être utilisés comme : manutentionnaires dans les magasins divers ; manœuvres dans les ateliers et usines ; infirmiers, etc.

L'exploitation des chemins de fer récupèrera des hommes d'équipe, manœuvres, déchargeurs de wagons, etc.

Les ports, bateaux et mines auront en eux des manutentionnaires, calfats, garçons de cabine, chargeurs et déchargeurs de charbon, tous emplois ne demandant aucune spécialisation.

L'utilisation sur le sol français de nos braves petits Jaunes aux yeux bridés permettra de restituer aux armées le grand nombre de soldats maintenus en sursis dans les usines et les ateliers, dans les ports et les mines, dans l'inscription maritime et les chemins de fer. Allègement indispensable pour ces services engorgés. Et c'est le seul moyen d'éviter l'appel démagogique de nouvelles et vieilles classes d'auxiliaires. La vie économique de la France en guerre s'en trouvera facilitée.

Qu'attend, pour mener à bien cette tâche, le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'intendance ?

Aussi bien, le décret du 25 octobre 1915 ne prévoyait-il pas l'utilisation de la main-d'œuvre coloniale ?

Organisons-nous, comme le sait faire notre ennemie. « Le temps combat pour nous », répète-t-on volontiers. D'accord. Mais à la condition de ne point le gaspiller.

L'Ouvrier

L'AFFAIRE GARFOUNKEL

Garfounkel, extrait de la Santé à une heure, a été interrogé par le capitaine Bouchardon de 2 heures à 5 heures de l'après-midi.

Le capitaine-rapporteur l'a interrogé sur sa vie entière, aussi loin que la mémoire de l'inculpé lui permettait de remonter. Garfounkel a répondu sur un ton pleurard et las ; il n'a dit, bien entendu, que ce qu'il lui a plu de raconter, et de son *curriculum vitæ* il résulte qu'il est le plus honnête homme de la terre, victime des méchants et des jaloux.

Le capitaine Bouchardon ne s'est fait aucune illusion sur l'exactitude de ce récit, mais, voulant conduire son interrogatoire avec impartialité et méthode, il devait demander, au début, le récit de sa vie à l'aventurier.

Avant la fin de la semaine, le capitaine Bouchardon abordera le fond, et demandera à l'inculpé de lui fournir des explications sur les charges précises relevées contre lui. Dès que cette enquête sera terminée, le capitaine-rapporteur clora son instruction et rédigera son rapport.

Le docteur Socquet, médecin-légiste, a déposé, hier, son rapport médical qui concerne non seulement les inculpés réformés, mais encore un certain nombre de suspects qui ont été soit versés dans l'auxiliaire, soit réformés, mais qui n'ont pu être inculpés faute de preuves. Les pactes entre les corrupteurs et les corrompus tombent seuls sous le coup de la loi.

La partie de son rapport concernant Garfounkel conclut à la légitimité, au moins apparente, étant donné son état de santé actuel de la réforme qui a rendu l'ancien soldat du service auxiliaire à la vie civile.

Avant qu'il regagnât la prison de la Santé, le capitaine Bouchardon a autorisé la mère de Garfounkel, Mme Schreiftgiesser, à embrasser son fils ; l'entrevue a été des plus émouvantes.

LA REVISION

des exemptés et des ajournés

Le gouvernement vient de déposer un projet de loi ayant pour but la revision des ajournés des classes 1913, 1914, 1916, 1917 et des exemptés des classes 1915, 1916, 1917. Voici le texte complet de ce projet :

Art. 1er. — Les ajournés des classes 1913 à 1917, ainsi que les exemptés des classes 1915 à 1917 seront convoqués devant les conseils de revision cantonaux aux dates fixées par le ministre de la guerre.

Ces conseils de revision ne seront pas assistés d'un sous-intendant militaire.

En cas de nécessité agsolue, le préfet pourra déléguer le sous-préfet pour présider, dans son arrondissement, les opérations du conseil de revision.

Les commisions médicales militaires et les commissions spéciales de réforme, prévues respectivement par l'article 10 de la loi du 7 août 1913 et par l'article 9, paragraphe 1er, de la même loi, ne seront pas constituées.

Art. 2. — Seront dispensés de la convocation les exemptés qui auront contracté un engagement pour la durée de la guerre ou l'engagement spécial pour un emploi prévu à l'article 4 de la loi du 17 août 1915.

Les ajournés et les exemptés qui seront reconnus, à la suite de l'examen des conseils de revision, aptes au service militaire, seront appelés sous les drapeaux aux dates fixées par le ministre de la guerre.

Ceux qui ne se rendront pas à la convocation seront considérés comme aptes au service armé.

Art. 3. — Les hommes qui seront ajournés par les conseils de revision visés à l'article premier de la présente loi seront soumis à un examen périodique devant les commissions spéciales de réforme : cet examen aura lieu, en principe, tous les six mois.

Ceux d'entre eux qui ne se présenteront pas à un de ces examens périodiques seront considérés comme aptes au service armé et incorporés aussitôt.

Il est à noter que ce projet vient combler partiellement une lacune de la loi Dalbiez, laquelle était restée muette à l'endroit des exemptés et des ajournés de toutes classes.

Nous avions ici même signalé précédemment l'utilité de cette revision.

Encore une affaire de haricots

Dans son numéro du 12 janvier dernier, l'*Œuvre*, sous ce titre, rendait compte d'un procès qu'intentait un ingénieur parisien à un homme d'affaires nommé Louis Bouillaut, dont les bureaux sont situés à Paris, 4, rue de Compiègne, auquel il reprochait de lui avoir, par des manœuvres frauduleuses, escroqué une somme de 7.680 francs.

Nous avions dit, d'après les témoins entendus, quel homme était ce Bouillaut, qui traitait alternativement avec les intendances du Mons, ou de Saint-Cyr, ou de Paris, mais en ayant recours à des intermédiaires, car son passé trop orageux en matière commerciale — il a eu notamment quatre faillites en près de quatre ans — lui interdisait de traiter directement. Cet individu passait à l'Intendance, pour la nourriture de nos soldats, des contrats et payait ses fournisseurs en chèques sur une banque suisse française. Ceux-ci à l'échéance constataient, mais un peu tard, qu'il n'y avait dans la banque aucune provision au compte Bouillaut, et le tour était joué.

L'affaire, remise à quinzaine pour plaidoirie, est revenue hier devant les magistrats de la neuvième chambre correctionnelle.

Me Martin, qui se présentait pour l'ingénieur partie civile et qui ne réclamait, en son nom, que le montant du chèque impayé, 7.680 francs, a fait un portrait des plus cruels, mais des plus justes, de l'escroc au contrat imaginaire, au crédit fictif, au chèque enfin sans provision.

L'affaire reviendra dans huit jours : on entendra la plaidoirie de Me Lucien Leduc pour Bouillaut, le réquisitoire du procureur de la République Roux et le jugement.

Nous aurons ultérieurement à reparler de ce fournisseur aux armées quatre fois failli, car il est l'objet de nombreuses instructions, sur les plaintes portées par d'autres victimes qui, par des procédés analogues à ceux relevés au cours du procès actuel, ont subi un préjudice encore plus considérable que celui dont se plaint actuellement l'ingénieur escroqué.

L'encouragement au mariage

« Mariez-vous, vous ferez bien », disait saint Paul.

Mlle R... a un ami qui ne demande qu'à l'épouser et, du front, il lui écrivait dernièrement de faire le nécessaire pour mettre ce projet à exécution pendant le congé qui allait lui être accordé.

Mlle R..., qui est brodeuse de son état, mais ne gagne pas un sou en ce moment, s'adressa à l' « Œuvre du mariage », que dirigent des religieuses, rue de Ménilmontant, afin de savoir ce qu'elle devait faire pour obtenir gratuitement les papiers exigés.

Les religieuses lui remirent un certificat d'indigence en lui disant de le faire apostiller par le greffier du juge de paix et le commissaire de son quartier, dans le vingtième arrondissement.

Au greffe de la justice de paix, la pièce fut immédiatement signée, mais au commissariat refus d'accorder la signature avant renseignements. Mlle R... attendit donc le résultat de l'enquête et, quand elle revint, on lui opposa sèchement un refus définitif. Elle peut payer, elle en a les moyens.

C'est faux, car elle n'a pas le sou, mais comme le temps passe, que son fiancé est déjà arrivé à Paris en permission, Mlle R... va trouver sa mère et la prie de lui venir en aide.

Celle-ci se rend aussitôt à la mairie du quatrième arrondissement où sa fille est née et où est mort son mari, et paie 2 fr. 55 pour l'extrait de naissance de la première et autant pour l'acte de décès du second, soit en tout 5 fr. 10. Elle explique, en même temps, qu'il y a urgence parce que le congé de son futur gendre va bientôt expirer. On lui dit de revenir le surlendemain pour chercher les deux pièces.

Au jour dit, elle arrive à la mairie, à trois heures de l'après-midi, et se rend au bureau numéro 9 où on la renvoie au bureau numéro 12 d'où on lui dit de retourner au bureau numéro 9. Là, elle attend pendant une demi-heure et, ce laps de temps écoulé, un petit employé vient lui dire que « ces messieurs sont partis », que les pièces ne sont pas prêtes et qu'elle revienne un autre jour.

Le fiancé de Mlle R... est sur le point de repartir pour le front et le mariage sera probablement ajourné *sine die*.

« Ne vous mariez pas, vous ferez mieux », ajoutait saint Paul. — M. S.

On nous écrit :

Qu'en pense M. Mesureur ?

J'ai à mon service une jeune bonne qui, après avoir été séduite, a été abandonnée par le séducteur aussitôt que la faute a été apparente. Elle a courageusement pris la décision d'accomplir envers son enfant le devoir qu'aurait dû assumer le père, mais ne gagnant pas suffisamment elle recevait de l'Assistance le secours dû aux filles-mères. Au début le secours a été versé, bien que l'Assistance y ait mis toute la mauvaise grâce possible ; l'enfant a actuellement dix mois, mais depuis trois mois la mère ne reçoit plus un sou. La nourrice donnée par l'Assistance a abandonné son nourrisson pour faire un voyage de trois semaines ; elle a confié l'enfant à une voisine et le voyage de trois semaines dure depuis trois mois. La femme qui soigne l'enfant en l'absence de la titulaire, ne recevant plus le secours, ne veut pas garder l'enfant et annonce qu'elle va le renvoyer à la prochaine occasion.

Tout cela a été écrit au directeur de l'Assistance, mais depuis trois mois aucune réponse.

On demande des enfants pour la France, nous payons des contributions pour le service de l'Assistance publique et celle-ci se refuse à donner, à une pauvre fille qui y a pleinement droit, un secours de quinze francs par mois qui nous vaudrait un petit soldat en 1935 !

Je vous en prie, dites-nous donc à qui il faut s'adresser en France pour obtenir justice. Si humanitaire que je sois, j'ai moi-même deux enfants ; du fait de la mobilisation de mon mari, qui est commerçant, j'ai dû abandonner la villa que j'habitais en banlieue et venir tenir la maison de commerce où nous vivons campées comme de véritables réfugiées, avec le minimum de place. Je ne pourrais donc prendre un troisième enfant, c'est chose impossible ! Et puisque c'est un droit que ce secours, que la mère paie sa part régulièrement, pourquoi le lui refuser ? Cette pauvre fille n'a aucune ressource, tous ses frères se battent pour la défense du pays et ne marchandent pas leur sang, eux ! Sa mère est dans les pays envahis, département de l'Aisne. Elle est donc seule à Paris.

Nos ciseaux

Politique balkanique

M. J.-L. de Lanessan (le *Petit Parisien*) termine en ces termes un article des plus documentés sur ce thème : « Que faut-il faire à Salonique ? »

Il y a dans les Balkans une œuvre considérable et urgente à réaliser. Il faut, tout d'abord, que les voies ferrées reliant Vienne et Berlin à la Turquie soient mises dans l'impossibilité de servir au ravitaillement des Turcs en matériel de guerre et en munitions, car le jour où les Jeunes-Turcs ne pourront plus être assistés par l'Allemagne, ils seront réduits à l'impuissance. Ainsi que je le faisais observer dans mon dernier article, c'est dans les Balkans que se trouvent à la fois la clef de Constantinople et le poste le plus favorable pour rendre impossible toute opération sérieuse des Germano-Turcs contre la Mésopotamie ou l'Egypte. On en peut voir une preuve irrécusable dans le fait que, dès le jour où l'occupation définitive de la presqu'île de Chalcidique a été décidée par la France et l'Angleterre, les journaux allemands ont cessé d'entretenir leurs lecteurs des projets grandioses d'opérations asiatiques conçus par le kaiser et ses généraux.

Voici, d'autre part, comme M. Saint-Brice (dans le *Journal*) envisage les situations respectives :

Les Austro-Allemands ont assez d'expérience pour comprendre les difficultés d'une action directe contre la base des Alliés dans les Balkans. Mais ils ne sont pas assez ingénus pour se dissimuler les inconvénients de la présence d'une force ennemie considérable sur le flanc de leur ligne Vienne-Constantinople. Le danger est que cette force fasse boule de neige, en attirant les Italiens d'abord, en finissant par entraîner ensuite les Roumains et les Grecs. Pour décourager les Italiens, on les inquiète sur l'Adriatique. Contre les neutralités flottantes on a recours à la classique intimidation, combinée, sans doute, avec les promesses.

Ce qui doit nous inciter à agir dans le sens suivant :

A défaut d'initiative, qu'ils aient au moins le sens de la parade et de la riposte. Une action offensive, voilà ce qu'il faut dans les Balkans si on veut faire quelque chose. La défensive a pu momentanément inquiéter nos adversaires. Si elle se prolongeait, elle perdrait tout effet sur eux et à plus forte raison sur les hésitants. La combinaison des efforts s'impose de toute urgence.

La critique et la guerre

Du *Figaro* (Maurice Donnay) :

Notre siècle, dans tous les domaines, est le siècle de la critique : elle a pris trop de place, elle a tout envahi. En littérature, elle peut être la gardienne de la logique, de la raison, du goût et de la mesure ; mais si elle est poussée trop loin, elle peut gêner la naïveté, la spontanéité et la sincérité ; elle peut même les tuer. Elle peut tuer aussi l'invention ; elle peut être l'ennemie mortelle de l'imagination et de la sensibilité. Or la critique a pris une telle importance que plus d'un écrivain porte en soi un critique qui l'observe et dont l'œil fixe et sévère le fascine. Mais on peut prévoir que ce sera un des résultats de la grande guerre de rendre à la littérature de la spontanéité. Un plus grand nombre d'écrivains oseront être eux-mêmes, se donner, s'abandonner. Ils pourront être sincères sans avoir besoin d'être habiles, adroits, et l'habileté et l'adresse, s'il s'agit d'exprimer sa pensée, ne sont pas des qualités majeures. Un critique qui a de la compréhension, des idées générales et généreuses, peut remplir une mission excellente ; mais, s'il est seulement le chercheur de tares, quel spécialiste indésirable !

La victoire

Ne comptons qu'à titre accessoire sur le resserrement du blocus. Seule une victoire stratégique et tactique, affirment M. Aulard (le *Journal*) et M. Henry Bérenger (*Paris-Midi*), nous délivrera à jamais du militarisme germanique.

Une paix qui laisserait intact l'impérialisme, dit M. Bérenger, ce n'est pas cette paix-là que veulent nos soldats et qui sauverait la France !

La victoire nous est nécessaire pour survivre honorablement et pour obtenir un équilibre des nations sur la planète.

Il nous faut donc revenir à notre « lapalissade » du début : on ne vaincra pas sans avoir remporté la victoire.

Il y a eu, d'ailleurs, d'autres généraux que M. de La Palisse pour illustrer cette vérité.

La France a connu, notamment, Condé et Turenne, Carnot et Bonaparte.

Ce sont d'assez bons exemples pour rappeler que le génie militaire n'est pas incompatible avec le sens commun.

Guerre aérienne et sous-marine

M. Henri Michel, sénateur des Basses-Alpes, démontre avec preuves à l'appui que MM. von Tirpitz et von Zeppelin n'ont pas su se servir, au mieux des intérêts boches, des engins de destruction sur quoi le kaiser fondait de si larges espoirs. Il s'en réjouit. Et nous avec lui :

L'empire germanique ne pouvait-il donc pas faire un meilleur usage de ses zeppelins et de ses submersibles ? J'ai toujours pensé, je persiste à croire que si. A l'action isolée et dispersée il suffisait de substituer l'action en masse, concentrée et combinée. Le gouvernement allemand aurait utilisé ses flottilles de torpilleurs et de contre-torpilleurs qui ne lui ont, en réalité, servi de rien, malgré leur remarquable entraînement. La marine germanique ne pouvait pas, en raison de la faiblesse numérique de ses escadres, disputer l'empire de la mer à la marine anglaise. Que fallait-il faire ? Essayer de rétablir l'équilibre rompu à son désavantage. Ce n'était pas impossible. Comment ? Feindre d'abandonner à la Grande-Bretagne la maîtrise des océans, conserver zeppelins et sous-marins, en construire de nouveaux en aussi grand nombre que les chantiers le permettaient, multiplier parallèlement la construction des torpilleurs de haute mer et des contre-torpilleurs, puis, choisissant son heure et tenant compte des conditions atmosphériques, fondre à l'improviste sur l'ennemi, attaquer les escadres anglaises sans défiance, à la fois par les airs, avec les croiseurs aériens, sur et sous les eaux avec les flottes conjugées de torpilleurs en surface et de torpilleurs en plongée.

Par bonheur, MM. von Tirpitz et von Zeppelin n'ont pas su s'y prendre... Au lieu de combatre des hommes, ils ont préféré assassiner des femmes et des enfants.

Le Comité de Salut public

La question n'avance pas d'un pas. Le *Rappel* insiste, solitaire et mélancolique :

Les adversaires de la solution dite du Comité de Salut public nous la baillent belle !

C'est un procédé inconstitutionnel ! disent-ils. Si le *Temps* et le *Figaro* y tiennent absolument, nous démontrerons ce qui fut inconstitutionnel depuis août 1914.

Les défenseurs actuels du régime de 1875 ont fait valoir, pendant plus de six mois, qu'il fallait se garder du parlementarisme comme de la peste et des parlementaires comme de pestiférés.

Aujourd'hui, changement de front : la Constitution pure et simple. La Constitution est l'idéal du temps de guerre. On la revisera après la paix.

Personne n'a demandé la suppression de la Constitution.

On demande qu'il soit établi un système de convergence des efforts parlementaires, administratifs, gouvernementaux.

Si cette convergence existait, nul ne demanderait qu'on l'établit.

Elle n'existe pas. Il faut l'établir.

LES TROUS DE PARIS

Rue Duhesme, en face du 40, une excavation d'un mètre carré s'est produite sur la chaussée. Les services compétents et M. Lefils, commissaire de police du quartier de Clignancourt, ont pris les précautions d'usage afin d'éviter tout accident.

LA VIE CHÈRE

Rien de particulier à signaler, au cours de la vente d'hier, aux Halles Centrales, comme fluctuation dans les prix, activité du marché, et importance des arrivages. Seul le veau entier a augmenté de vingt centimes, tandis que les beurres accusaient une baisse légère de quetre centimes au kilo.

VIANDE	Le kilo
Pot-au-feu	1,20 à 1,70
Aloyau entier	1,60 à 2,80
Veau entier	2,20 à 3,40
Epaule de veau	1,80 à 2,20
Mouton entier	1,60 à 2,90
Gigot	2,40 à 3,40
Ragoût de mouton	1,20 à 1,60
Porc entier	2,10 à 2,80

RÉPONSES

QUESTIONS DIVERSES

V. Renaut. — Les réfugiés malgré les assertions contraires du garde des sceaux n'ont pour les loyers aucune faveur. Votre propriétaire doit prouver vos ressources. Le juge de paix tiendra compte de votre situation

Leroy. — La loi en discussion prévoit parfaitement votre cas. Ce sera à vous à établier votre situation.

Hallot, Abbeville. — Les frais de protêt sur ces traites incombent au débiteur. L'échéance du 31 juillet 1914 n'a bénéficié de prorogation que par la suite.

A. J. — Vous devez restituer sous peine de poursuites même pénales.

Un de vos fidèles lecteurs. — Acceptez cette réduction pour l'avenir. Insuffisante pour le passé. Au moins le double.

Vargas. — Les décrets disent : égal ou inférieur à 600 francs.

R. S. C. 56. — 1° Impossible de répondre, la loi n'étant même pas votée par la Chambre. On fera sûrement une moyenne : 10.000 et deux fois 0 donnent 3.333.— 2° Le projet en discussion prévoit des résiliations pour quiconque en prouve la nécessité. — 3° Grosse question : danger de donner l'estampille officielle à de vrais Boches.

LE RENOUVELLEMENT

DES

Bons municipaux de la Ville de Paris

Le renouvellement des **Bons municipaux de la Ville Paris** à un an et à six mois venant à échéance du 28 décembre dernier au 2 mars prochain s'effectue dans d'excellentes conditions. Sur **56.900.000** francs de Bons échus du 28 décembre 1915 au 15 janvier inclusivement, les porteurs ont demandé pour **15.600.000** francs seulement le remboursement qui, bien entendu, a été opéré de suite.

On sait que les Bons remis en renouvellement des anciens portent intérêt, comme ceux qu'ils remplacent, à 5.25 0/0 l'an s'ils sont à six mois de date, et à 5.50 0/0 s'ils sont à un an. L'intérêt, dans les deux cas, est net de tout impôt afférent au titre lui-même.

Ils sont délivrés séance tenante contre ceux présentés à l'échange ; mais, afin de faciliter l'opération du renouvellement aux porteurs qui ne pourraient pas se rendre à la Caisse Municipale le jour même de l'échéance de leurs anciens Bons, il leur a été accordé la faculté de déposer ces Bons à ladite caisse huit jours avant l'échéance. Il est entendu que, dans ce cas, les déposants ont à se représenter à la Caisse Municipale après la date d'échéance des Bons à renouveler, pour retirer les nouveaux Bons et recevoir les intérêts échus.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La finance allemande aux abois

Une dépêche adressée de Rotterdam au Daily Telegraph *nous annonce une nouvelle bien agréable. La voici :*

« Les directeurs de plusieurs grandes banques de l'empire allemand, parmi lesquelles la Deutsche Bank et la Reichsbank, se sont réunis récemment pour examiner la situation financière. Cet examen leur aurait donné la conviction absolue qu'il sera impossible à l'Allemagne de continuer la guerre après la fin du mois d'août prochain, sans se trouver en face de la ruine économique.

« En d'autres termes, et les banquiers ont déclaré nettement au gouvernement, si les hostilités se poursuivaient après le mois d'août, il ne restera plus assez d'argent pour que l'empire puisse reprendre sa vie économique à la conclusion de la paix. L'Allemagne sera acculée à la banqueroute, à la ruine irréparable.

« C'est pour cette raison que la haute finance allemande déclare : Il faut que la paix soit signée cette année. »

Cette lecture est bienfaisante, vraiment. Elle le serait beaucoup plus si la relation du fait apportait sur les personnes, sur le lieu, sur la date les désignations concrètes sans lesquelles un témoignage n'est pas un témoignage, car le témoin qui les omet prouve, en les omettant, qu'il n'est pas un témoin.

Les directeurs (comment se nomment ces messieurs) *de plusieurs grandes banques* (citez-les toutes) *se sont réunis* (où ?) *récemment* (quel jour ?). *Si vous ne savez pas ces particularités qui sont l'enveloppe sensible du fait et l'extériorisation matérielle par laquelle seule il est accessible à la connaissance, c'est que vous ne savez rien.*

Et pourtant, au surlendemain de la falsification des paroles d'Helfferich qui n'a jamais dit ce qu'on lui a fait dire, au lendemain de la mystification de Guillaume mourant et même mort, voilà qu'on se remet à lancer des nouvelles inventées !

Pourquoi ? Qui est-ce qui les demande ? La France ou l'Angleterre ont-elles besoin qu'on entretienne leur courage par des sérums de cette espèce ?

C'est en cela précisément que ces pratiques sont nuisibles et malfaisantes. Qu'elles nous fassent une réputation de gobeurs et nous rendent un peu ridicules, passe ! Mais elles donnent aux gouvernements ennemis le droit de dire à leurs peuples que les Français sont tellement affaissés qu'ils leur faut, de vingt-quatre en vingt-quatre heures, le stimulant d'une fausse nouvelle pour les remonter.

Quand verra-t-on poindre dans nos journaux un peu de sens critique ? Quand saurons-nous dévisager les mystificateurs et flairer la mystification ? — ACHILLE PLISTA.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES de "l'Œuvre"

L'activité des Anglais en Chalcidique

Athènes, 25 janvier. — *On mande de Salonique que les autorités militaires anglaises, qui se sont spécialement chargées de la mise en état de défense de la presqu'île de Chalcidique, y ont réalisé des prodiges. Toutes les routes ont été refaites, de nouvelles ont été établies, des positions pour l'artillerie ont été aménagées à tous les endroits favorables et l'accès de la presqu'île est défendu par un inextricable réseau de tranchées perfectionnées. Les moindres accidents de terrain ont été mis à profit pour les travaux de défense et les régions marécageuses qui s'étendent au nord de la Ccalcidique ont été rendues inaccessibles.*

Le raid des avions français sur Monastir

Athènes, 25 janvier. — *Le raid accompli avant-hier matin par les escadrilles du camp retranché de Salonique contre les positions ennemies en Macédoine a produit une vive impression dans les milieux politiques et militaires grecs. Les aviateurs français, au nombre de quarante et un, ont successivement survolé Guevguéli, Modatcha, Doiran et Monastir, visant particulièrement cette dernière ville qu'ils ont bombardée pendant près d'une heure. Une dépêche de Florina annonce que les casernes du Nord auraient été incendiées, et les bâtiments abritant l'état-major d'une division autrichienne complètement démolis.*

LES RUSSES DEVANT ERZEROUM

Communiqué russe

Front occidental

Près d'Illouxt, notre artillerie a canonné avec succès des détachements allemands qui exécutaient des travaux de retranchements.

Sur la Strypa moyenne, dans la région de Bourkanow, le feu de notre artillerie a dispersé aussi des troupes ennemies.

Dans la région de la Strypa inférieure, duel d'artillerie.

Dans un combat pour la possession d'entonnoirs formés par l'explosion de fourneaux, au nord-est de Czernowitz, l'ennemi a usé de bombes à gaz délétères.

Front du Caucase

Dans la poursuite de l'ennemi, nous avons capturé plus de 700 Askaris et un convoi d'artillerie.

Notre artillerie a bombardé de nouveau les forts d'Erzeroum.

Dans la région de Meliazghert, nous avons battu en divers endroits des détachements kurdes appuyés par des troupes d'infanterie.

Les Turcs étaient 200.000

Pétrograd, 25 janvier. — Selon les renseignements complémentaires, les Turcs qui opéraient sur le front du Caucase étaient au nombre de 200.000, dont le gros aurait été concentré dans la direction d'Erzeroum et d'Alaskhert.

En ce moment, les effectifs ottomans dans la région d'Erzeroum comptent environ 130.000 soldats.

L'afflux vers la forteresse de ces troupes défaites, affamées et désarmées, réduit la puissance défensive de la place forte. On annonce que, sans compter les pertes qu'ils ont subies à la suite de leur défaite, les Turcs ont abandonné aux Russes, pendant la poursuite dont ils sont l'objet et pendant leur fuite vers Erzeroum, 50 officiers, 4.000 soldats, 15 canons, plusieurs dizaines de mitrailleuses et un énorme matériel de guerre.

Progrès dans la région de Pinsk

Pétrograd, 25 janvier. — A la suite de leurs derniers succès dans la région lacustre de Pinsk, les Russes ont établi leurs positions à quatre verstes de la ville.

Grande bataille vers Czernovitz

Le *Ranniéyé Outro*, se basant sur les dires des prisonniers amenés à Kief, expose ce qui suit :

« Des combats acharnés se déroulent ainsi sur une partie de notre front ayant plus de 100 kilomètres de longueur et située exactement entre Zalechtchiki et Boutchatch, c'est-à-dire entre le Pruth et le Prinet.

« C'est donc une très grande bataille que livrent actuellement nos troupes ; les effectifs engagés des deux côtés se montent à plus de 2 millions de baïonnettes, sans compter l'artillerie.

« Il paraît que notre offensive a commencé avant que Mackensen ait réussi à parvenir sur notre front avec toutes ses troupes ; c'est pourquoi nos premières opérations se sont poursuivies dans de telles conditions que l'ennemi n'osa même pas nous contre-attaquer, se bornant surtout à défendre énergiquement ses positions. Mais nous avons quand même enlevé plusieurs hauteurs situées sur la rive droite de la Strypa.

« Une affaire sérieuse aura vraisemblablement lieu sous les murs de Czernovitz, cette place ayant une importance capitale pour l'ennemi, à cause des deux grandes lignes de chemins de fer qui servent de voies pour les armées de Linsingen. On doit donc s'attendre à ce que l'ennemi amène vers Czernovitz des effectifs de renfort considérables pour protéger ce nœud de voies ferrées.

Les héros du Caucase

Rome, 25 janvier. — De Pétrograd au *Giornale d'Italia :*

« L'impression d'allégresse causée par les nouvelles venues du Caucase est très vive chez tous. La défaite des Turcs se révèle plus grande que l'annonçaient les communiqués officiels russes. Les troupes musulmanes sont en pleine déroute. Si elles ont échappé à la destruction complète, c'est seulement parce qu'elles ont pu s'approcher de la forteresse d'Erzeroum qui est investie des deux côtés. On loue l'énergie du grand-duc Nicolas qui a su montrer en cette occasion ses qualités de stratège. »

Solennités franco-italiennes à Milan

A midi, un déjeuner a été offert en l'honneur de M. Barzilaï et des délégués français. Plusieurs toasts ont été prononcés.

Durant l'après-midi, visite de l'hôpital, où sont soignés environ 200 officiers et soldats blessés. Avant de quitter l'hôpital, M. Barthou a prononcé un discours sur la fraternité des deux nations.

A cinq heures, thé au bureau international.

A neuf heures, conférence de M. Barthou, au théâtre d'Alverne, en présence de nombreuses notabilités italiennes et françaises et d'une assistance pour laquelle la salle était trop petite. M. Salmoiraghi, sénateur, a présenté au public le conférencier, dont le discours a été chaleureusement applaudi.

Invité impérieusement par l'assistance à se faire entendre, M. Barzilaï a prononcé une allocution qui, malgré sa brièveté, a été continuellement interrompue par des salves d'applaudissements, surtout la conclusion :

« Nous aurions des remords si nous ne prêtions serment de reconduire dans leurs territoires les Belges et les Serbes en les délivrant pour l'avenir des menaces et des empiètements. »

Les Autrichiens sont-ils à Scutari ?

On a reçu en Suisse une dépêche de Vienne annonçant l'occupation de Scutari d'Albanie par les Autrichiens. Depuis l'occupation du Lovcen, les Autrichiens marchent en effet sur Scutari par le littoral de l'Adriatique. Il est parfaitement possible qu'ils y soient parvenus, bien qu'un télégramme de Rome parle d'une vigoureuse résistance des Monténégrins dans la région de Podgoritza.

Genève, 25 janvier. — Des dépêches de Vienne annoncent que l'armée autrichienne se serait emparée à Scutari, de *douze canons, 500 fusils et de deux mitrailleuses.*

Les journaux autrichiens qui, jusqu'à ce jour, s'obstinaient à contester ou à nier la rupture des pourparlers de paix avec le Montenegro déclarent maintenant que « le roi a abandonné son armée ».

« On ne peut encore indiquer avec certitude, ajoutent-ils, dans quelles mains se trouve en ce moment la puissance gouvernementale effective, mais cela est sans aucune importance en ce qui concerne les résultats de la campagne. »

[Douze canons, 500 fusils, deux mitrailleuses, dans une ville de 35.000 habitants, et pas un prisonnier !]

TREMBLEMENT DE TERRE

Une dépêche de Genève, 25 janvier, annonce :

« Le bureau sismologique central bulgare annonce que lundi matin, à 8 h. 57, le sismographe a enregistré un violent tremblement de terre dont le foyer devait se trouver à environ un millier de kilomètres de Sofia. »

[Sofia en connaîtra sans doute dont le foyer sera plus rapproché.]

EXPLOSION A L'ARSENAL DE TARBES

Tarbs, 25 janvier. — Ce matin, à huit heures et demie, une explosion s'est produite à l'arsenal de Tarbes, dans l'atelier de triage des amorces, où cinquante femmes travaillaient. La toiture a volé en éclats et des poutres, des planches et des pierres ont été lancées en tous sens. Le service de déblaiement a rapidement été organisé par le personnel de l'arsenal dont le dévouement et le sang-froid sont au-dessus de tout éloge. A l'heure actuelle, cinq cadavres, dont trois femmes, ont été retirés ; une trentaine de blessés, plus ou moins grièvement atteints, ont été transportés à l'hôpital.

On croit que l'explosion est due à la chute d'une caisse de fulminate portée par des femmes qui se trouvent au nombre des tués.

Faible activité sur le front italien

Communiqué italien

Rome, 25 janvier. — Dans la vallée de Lagarina, dans la nuit du 24 janvier, nos troupes ont repoussé un détachement ennemie a lancé quelques grenades sur Borgo et sur Rougegno, provoquant un incendie dans cette dernière localité. Notre artillerie a renouvelé le bombardement de Gari et de Caldonazzo.

Dans le secteur de Tolmino, l'ennemi, profitant du brouillard, a essayé deux attaques contre nos positions de Santa-Lucia ; ces attaques ont été promptement repoussées.

Sur le moyen Isonzo, l'artillerie ennemie a dirigé un feu violent contre nos positions sur les hauteurs à l'ouest de Goritz.

Sur le reste du front, la situation est sans changement.

Opinion officielle anglaise sur les commissions parlementaires

Londres, 25 janvier. — A la Chambre des Communes, un député demande si le premier ministre a pris en considération la méthode adoptée par le Parlement français consistant à instituer des commissions parlementaires en vue d'aider les différents services de l'Etat dans la poursuite de la guerre.

M. Bonar Law répond au nom de M. Asquith :

« Je crois savoir qu'un plan similaire a été en discussion au Parlement français, mais je ne possède aucune indication qu'il ait été adopté ; je crains, en outre, qu'il soit peu pratique d'introduire un tel arrangement dans notre constitution, qui est quelque peu différente. »

La contrebande de guerre

Londres, 25 janvier. — Le Bureau de la Presse communique la note suivante :

« Au milieu de la cargaison trouvée à bord du vapeur suédois *Urba*, allant de New-York à Gothenburg et à Copenhague, on a découvert des marchandises désignées sur le connaissement comme quinze caisses de marteaux envoyées des Etats-Unis à un entrepositaire danois.

L'examen a révélé qu'il s'agissait de quinze caisses contenant chacune du cuivre ou du bronze et apparemment des pièces d'aluminium tournées.

Les consignataires ignorant le destinataire de ces prétendus marteaux, les marchandises seront envoyées devant le tribunal des prises.

Parmi les colis postaux enlevés pour examen du vapeur hollandais *Gelria*, revenant des ports de l'Amérique du Sud et allant à Amsterdam, on a découvert 69 paquets contenant 400 revolvers. Trente-neuf de ces paquets étaient consignés par une maison espagnole à destination d'une maison de Copenhague. Trente autres étaient envoyés également par une maison espagnole à un entrepositaire d'Amsterdam. Ces revolvers ont été envoyés devant le tribunal des prises.

EN TURQUIE

Les fonctionnaires français libérés

Genève, 25 janvier. — On mande de Constantinople que les fonctionnaires de la chancellerie française adjoints à l'ambassade des Etats-Unis, dont l'arrestation avait été ordonnée comme mesure de représailles pour l'éloignement des consuls et fonctionnaires turcs de Salonique, ont été remis en liberté.

RAZZIA DU CUIVRE EN BELGIQUE

Amsterdam, 25 janvier. — Le *Telegraaf* apprend de la frontière qu'une grande indignation règne à Bruxelles à cause de l'intention manifestée par les autorités allemandes de confisquer les chaudières en cuivre des brasseries, malgré les protestations énergiques des brasseurs.

MARASME DU JOURNALISME ALLEMAND

Genève, 25 janvier. — L'assemblée plénière de l'Association des éditeurs de journaux rhénans a voté une résolution constatant que la recette des journaux a baissé à un tel point pendant la guerre qu'un grand nombre ont cessé de paraître à cause de la diminution des recettes due surtout à la diminution de la publicité, à l'augmentation des frais de rédaction et au renchérissement des matières premières.

La résolution ajoute que la situation de tous les journaux allemands, sans exception, est devenue précaire.

[*A ces causes de malaise, les éditeurs rhénans auraient dû ajouter la déviation des subventions du gouvernement ; celles-ci vont se perdre dans les pays neutres des deux hémisphères qu'elles peuplent de* Gazettes des Ardennes *rédigées dans les idiomes les plus divers, ce qui contribue à l'amaigrissement des reptiles nationaux.*]

LES SOUS-MARINS ALLEMANDS RAVITAILLES EN CRETE

Aux termes d'une dépêche de Naples au *New-York Herald*, une base de ravitaillement des sous-marins allemands vient d'être découverte dans une des sept îles de Crète. Le dépôt suffisait pour trois ou quatre unités. Deux arrestations ont été opérées par les Alliés.

COURRIER DES THÉATRES

Ce soir :

Comédie-Française, 8 h., *l'Ami des femmes* ; Odéon, 8 h., *l'Espionne* ; Châtelet, 7 h. 55, *les Exploits d'une petite Française* ; *Porte-Saint-Martin*, 8 h. 30, *Anna Karénine*, théâtre Sarah-Bernhardt, *l'Aiglon* ; théâtre Réjane, 8 h., *Madame Sans-Gêne*.

Gaîté, 8 h. 30, *Vous n'avez rien à déclarer ?* ; théâtre Antoine, 8 h. 15, *La Belle Aventure* ; Apollo, 8 h. 15, *La Cocarde de Mimi Pinson* ; Renaissance, 8 h. 30, *La puce à l'oreille* ; Palais-Royal, 8 h. 30, *le Poilu, Hortense a dit :* « *J' m'en fous* » ; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, *Kit* ; Variétés, 8 h. 30, *Miquette et sa mère* ; Gymnase, 8 h. 45, *les Deux Vestales* ; Capucines, 8 h. 15, *En franchise, Oh ! Pardon !* ; Vaudeville, 8 h. 15, *Cabiria* ; Cluny, 8 h. 30, *Ferdinand le Noceur* ; Déjazet, 8 h. 30, *Les Fiancés de Rosalie* ; Grand-Guignol, 8 h. 45, *l'Angoisse, le Siège de Berlin* ; Folies-Bergère, 8 h. 30, *Jusqu'au bout* ; Scala, 8 heures 30, *Taisez-vous, méfiez-vous !* ; Cigale, 8 h. 30, *L'Enfer des Revues* ; Concert Mayol, 8 h. 30, *Madame Bou-Dou Ba-Da Bouh !* ; Eldorado, 8 h. 15, *Pouchu, roi des dentistes* ; Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, *Un Bouchon* ; Gaîté-Rochechouart, 8 h. 30, *C'est Mimi* ; Alhambra, Empire et Olympia, Nouveau-Cirque, à 8 h. 30, attractions ; aux Qua'Z'Arts, au Moulin de la Chanson, à la Pie qui Chante, à la Chaumière et au Cabigi, à 8 h. 45, revues et chansonniers.

ANNONCES GRATUITES

Jeune blessé, désirant se faire situation, connaissant mécanique, demande emploi gratuit, l'après-midi, auprès d'un ingénieur électricien. Ecrire à P. Fouchée, 111, rue de Charenton, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Paris à Londres par Dieppe

Service tri-hebdomadaire dans chaque sens

Départ de Paris-Saint-Lazare à 7 h. 50, les mardis, jeudis et samedis.

Départ de Londres à 9 h. 15, les lundis, mercredis et vendredis.

Wagons-restaurant entre Paris et Dieppe et vice-versa.

Prix des billets

Billets simples valables 7 jours : — 1re classe : 49 fr. 45 ; 2e classe : 36 fr. 20.

Billets d'aller et retour valables un mois : — 1re classe : 85 fr. 15 2e classe : 61 fr. 15.

Le gérant : ANTOINE KLEYNTJENS.

Soc. Anon. des Imp. WELLHOFF et ROCHE, 16-18, r. Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
E. ANCEAU, directeur.

FEUILLETON DE L' « ŒUVRE »
du 26 janvier 1916

61

La Poilue

PAR

Une PREMIÈRE de la rue de la Paix

DEUXIEME PARTIE

XXX

Séparation

Et elle en était là de ses méditations lorsqu'était arrivée la lettre de Jean lui disant : « Becker est parmi nous ». Mon Dieu ! quel coup ! Otto et Jean réunis ! Elle en était restée là, prostrée sur place, une heure au moins, l'esprit torturé de mille craintes : Otto allait sûrement raconter à Jean leur intimité ! et jamais Jean ne lui pardonnerait de lui avoir menti, lui qui la croyait si droite, si loyale... Ah ! s'il allait ne plus l'aimer ?... Et, d'instinct, elle était allée prendre les lettres de Jean pour y puiser un peu de force. Ah ! oui, lire : « Je t'aime ! » Les relire toutes, toutes ses lettres, depuis la première jusqu'à l'avant-dernière... Oh ! non pas la dernière ; elle venait de lui faire trop de mal... Et, tout au fond du coffret renversé, elle avait retrouvé le billet perdu jadis par Otto au restaurant de la Reine Blanche !

En le relisant, elle avait soudain poussé un cri terrible, et, maintenant, la gorge sèche, les yeux hagards, elle le tenait dans ses doigts crispés, loin d'elle, comme un objet immonde. Quelle révélation ! Comment avait-elle pu être aveuglée aussi longtemps ?... Mais ce billet, c'était l'explication de tout ce qu'il y avait de mystérieux dans la vie d'Otto... La réalité, à cette heure, lui apparaissait claire comme le jour : lui et ses amis étaient des espions !

Et le misérable était près de son Jean ! et il allait le faire massacrer, lui et son régiment, sans doute !

Et désespérée, affolée, Lina le lendemain partait pour Châlons...

On sait le reste.

TROISIEME PARTIE

I

A la Guerre

Depuis six mois, Lina était sur le front.

On se souvient qu'au retour d'une escarmouche dans laquelle plusieurs de ses compagnons avaient péri, elle s'était trouvée brusquement face à face avec Otto Becker.

Elle avait cru s'évanouir.

Mais lui n'avait même pas arrêté son regard sur elle.

Par quoi eût-elle pu retenir son attention ? En quoi différait-elle de ces hommes au teint bruni par le soleil, l'air et le froid, qui, carapacés jusqu'aux genoux de boue argileuse, pataugeaient à la file indienne dans le cloaque des boyaux pour regagner les tranchées.

Lina était méconnaissable ; sa voix même, si douce, si menue naguère, était devenue rauque avec parfois un accent suraigu coupant net la phrase commencée.

Et puis, par quelle intuition miraculeuse Otto Becker eût-il pu seulement pressentir qu'un jour il retrouverait Lina si fine, si blonde, si fraîche et si coquette sous l'accoutrement d'un pauvre petit soldat rouquin, vêtu de loques et de boue ?...

Et les jours avaient passé, et depuis deux mois et demi Lina et Otto vivaient de la même vie tragique sans que rien maintenant pût donner à la jeune fille la crainte d'être reconnue.

Otto Becker parlait peu. Aux jours de repos, il restait seul dans un coin, écrivant, lisant ou rêvassant, la tête enfouie dans ses mains, si bien que Victor, pour qui la marraine de guerre apparaissait comme le remède souverain à tous les maux, lui avait crié la première fois qu'il l'avait vu soucieux :

— T'as le cafard, vieux ; j'sais ce que c'est, je l'ai eu... Eh bien ! crois-en mon conseil, prends une marraine ; tout ça passera...

Et, pour la centième fois, l'ex-garçon de café avait refait le récit de son roman d'amour avec sa marraine, la gentille cousette de Vaugirard...

— ... Et puis, concluait-il, tu vas voir sa photo, vieux, une photo de plein air, tu sais bien... la baraque à douze ronds les six... sans chiqué... pas de grattages comme sur la binette des dames de la haute ; pige-moi ça... v'là ce qu'il te faudrait pour te dégringoler le cafard... Veux-tu lire aussi une lettre ? tu vas voir si c'est tourné... Barmille qui, de son métier, travaille dans le feuilleton... eh bien ! il en bave...

Mais Otto Becker n'avait même pas souri.

Alors, philosophe, Victor s'était éloigné en grommelant :

— Rien à faire, il est louftingue... La maladie du silence... à moins que celle-là qui lui a coupé le filet ait ratiboisé ses trois francs sans rien faire...

Et depuis, Otto Becker continuant d'être taciturne, ses compagnons avaient pris le parti de le laisser en paix, non sans que Victor l'eût baptisé une fois pour toutes en lui criant :

— Eh ! dis donc, le bavard, te fatigue pas à répondre ; t'as déjà la langue usée à force de l'agiter... mais faut tout de même que je te dise au nom de tous les copains qu'il est épatant ton tabac.

Car généreusement Otto partageait son tabac, ses cigares et ses provisions — ses « douceurs », disait Baptiste — avec ses compagnons moins fortunés. Et quel tabac ! Et quels cigares !

— Ah ! y a pas... c'est un chic type que le bavard, renchérissait Coco.

Tout le monde partageait cet avis.

Et l'on n'appelait plus Otto autrement que le bavard.

Et le bavard était si brave, si courageux, toujours s'offrant pour les missions les plus périlleuses que Lina déconcertée finissait par se dire :

— J'ai été folle... assurément ; cette guerre m'a brouillé les idées : dans un moment de surexcitation nerveuse, j'ai prêté un sens à une lettre, à des mots qui n'en avaient que dans mon imagination... Le seul fait de ma présence ici le démontre d'ailleurs, que j'ai été folle...

(La suite à demain)